[Prenom][NOM]
[Adresse1]
[Code Postal] [VILLE]
Tél. : 01.23.45.67.89

[Nom Destinataire]
[Adresse Destinataire]
[Code Postal] [VILLE]
Paris, le 10/11/2026

Objet : Demande d'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée générale relative à l'individualisation des frais de chauffage

Madame, Monsieur,

En ma qualité de copropriétaire du lot [numéro de lot] situé dans l'immeuble [adresse], je me permets de m'adresser à vous au sujet du chauffage de notre résidence. Notre immeuble étant équipé d'une installation de chauffage collectif, les frais correspondants sont actuellement répartis entre les copropriétaires sans tenir compte de la consommation réelle de chaque logement. Je souhaiterais que cette question soit examinée par la collectivité lors de notre prochaine réunion.

La réglementation en vigueur prévoit en effet, pour les immeubles dotés d'un chauffage collectif, l'individualisation des frais de chauffage, sous réserve de la faisabilité technique et de la rentabilité d'une telle opération. Concrètement, cette individualisation repose sur la pose de compteurs individuels ou de répartiteurs de frais de chauffage, qui permettent de mesurer ce que consomme chaque logement.

L'intérêt d'une telle démarche me paraît à la fois équitable et économique. Elle conduit à une répartition des charges fondée sur la consommation réelle de chacun, et non plus uniquement sur les tantièmes. Elle incite par ailleurs chaque occupant à une utilisation plus mesurée du chauffage, ce qui profite à l'ensemble de la copropriété en contribuant à limiter la dépense énergétique globale.

Compte tenu de ces éléments, je vous prie de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale, prévue le [date de l'AG], la question de l'individualisation des frais de chauffage. Il me semblerait pertinent de soumettre dans un premier temps au vote le principe d'une étude de faisabilité, afin de vérifier que notre installation s'y prête sur le plan technique et que l'opération présente un intérêt financier pour la copropriété.

En fonction des conclusions de cette étude, l'assemblée pourra ensuite se prononcer sur la mise en place effective du dispositif retenu, qu'il s'agisse de compteurs individuels ou de répartiteurs. Cette approche en deux temps me paraît de nature à éclairer la décision de l'ensemble des copropriétaires et à éviter tout engagement prématuré.

Je me tiens naturellement à votre disposition pour vous communiquer toute précision utile et pour échanger avec vous sur les modalités pratiques de cette demande. Je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien y porter et de la suite que vous lui réserverez.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

[Prenom][NOM]

Signature